



**AVENANT à la CONVENTION APPROVISIONNEMENT PHARMACEUTIQUE  
ENTRE l'EHPAD « La Chaumière Fleurie » et L'OFFICINE « Pharmacie des Arrigans  
»**

Entre :

**L'EHPAD la Chaumière Fleurie**, situé à 4 rue Alfred LONGUEFOSSE – 40350 Pouillon,  
représenté par son président Monsieur Jean-Marc LESCOUTE,  
Et

**La Pharmacie des Arrigans**, située au 174 route de Dax – 40290 Habas, représentée par Mr DAGES Dr DAGES Vincent, Pharmacien Titulaire et Dr DAGES Marie, Pharmacien associée.

Il est convenu ce qui suit :

- **Article unique – Modification des conditions tarifaires**

À compter du 01/02/2026, les dispositions financières prévues au chapitre V de la convention signée le 31/07/2025 sont modifiées comme suit :

**Le tarif applicable est fixé à 5 € TTC par résident et par mois**

Ce tarif couvre strictement les prestations prévues par la convention initiale, **sans modification de leur nature, de leur périmètre ni des obligations respectives des parties.**

- **Maintien des autres dispositions**

Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées et pleinement applicables.

**Fait à Pouillon, le 29/01/2026**

En deux exemplaires originaux.

En double exemplaire  
Pour La Pharmacie

Dr DAGES Vincent  
Pharmacien Titulaire  
Dr DAGES Marie

Pour l'établissement  
Monsieur Jean-Marc LESCOUTE

En qualité de Président du CIAS

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 03/02/2026

ID : 040-200075687-20260129-2026\_01-DE



Pharmacien associée